

**Nicole AMELINE**, Experte CEDAW, ancienne ministre, « *La RG 40 de la CEDAW, un outil pour lutter contre l'apartheid sexuel* ».

Merci Michèle Vianès et Regards de Femmes d'avoir placé ce sujet au cœur de la CSW69.

Les progrès, les avancées des droits des femmes ne sont jamais linéaires, on constate des retournements de situation à la suite d'une crise, d'une catastrophe naturelle, d'un changement de régime politique.

L'Iran ne fait pas partie de la Convention CEDAW mais l'Afghanistan oui et avait présenté son rapport en 2020.

Depuis le retour des Taliban, les femmes vivent une tragédie humaine épouvantable : pas d'accès aux soins, les enfants sont abandonnés, pas d'éducation donc pas de formation aux soins pour les femmes, ce qui entraîne l'absence de possibilités pour les femmes et les filles d'être soignées !

Afghanistan est vulnérable avec des failles d'ébranlement international, et un danger surtout pour les femmes !

Il doit y avoir une réponse politique. Lors de la CSW, les 44 États responsables de la commission doivent dénoncer cette situation qui est un enjeu pour l'avenir, un sujet stratégique, avec un risque de banalisation.

On ne peut être que choquée par la réunion de Doha où il n'y avait aucune femme à la table des négociations pour un retour à la paix en Afghanistan ! La RG 40 considère que la participation des femmes aux tables de négociation de paix est une norme.

Il doit y avoir également une réponse diplomatique à ce crime contre l'humanité. Affirmer qu'il y a un apartheid sexuel c'est déjà une réponse ! La systématisation des violences sur les femmes, la privation de tous leurs droits humains ne peut pas se poursuivre dans l'impunité.

La réponse : affirmons notre volonté que notre modèle, notre socle universel soient non négociables et que le meilleur système est basé sur la parité femmes-hommes.

Et surtout ne normalisons pas nos relations avec les autorités *de facto* de l'Afghanistan, car la situation s'aggrave !

L'émirat taliban en Afghanistan doit être condamné.

Dans notre monde, le fait d'être une Femme ne peut pas être considéré comme un crime.